

Convocation adressée par Monsieur le Maire, Jean-Louis WIART, le 23 avril 2024

Secrétaire de la séance :

9 présents : Jean-Louis WIART, Olivier JUNIQUE, Audrey DESCHAMPS, Grégory MAZET
Eliane BERTRAND, Carole SAVEL, Fabien DELOCHE, Cyril MONCHAL, Jacques PERRET

0 pouvoir :

1 absent : Sylvain CANTAN

Le quorum est atteint.

20h - Début de séance

Cyril MONCHAL est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle les conditions d'urgence dans lesquelles cette réunion a été convoquée et, en application des dispositions de l'article L2121-11 du CGCT demandent au conseil d'approuver cette procédure et de confirmer l'ordre du jour proposé.

Après recueil du vote favorable unanime des présents, monsieur le Maire ouvre la séance par l'examen du 1er point de l'ordre du jour.

Ordre du jour de la séance

1- Délibérations

- 2024-016 : Approbation de la procédure de convocation d'urgence du Conseil municipal

- 2024-017 : Réalisation d'un emprunt d'un montant de 300 000€ auprès de la caisse d'épargne Loire Drome Ardèche.

2- Informations et questions diverses

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 15 avril 2024

Sur le rapport du Maire et après avoir délibéré, le procès-verbal du Conseil municipal du 15 avril 2024 est approuvé

Vote

En exercice : 10

Présents : 9

Absent(s) : 1 – Sylvain CANTAN

Pouvoir(s) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATIONS

2024-16 : Approbation de la procédure de convocation d'urgence du Conseil municipal

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été fait pour cette convocation application des dispositions de l'article L2121-11 du CGCT en raison de l'urgence imposée par la mesure à prendre relativement au budget de la commune.

Il est rappelé que la poursuite de la réunion est subordonnée à l'approbation du principe de la convocation dans le délai d'urgence et à la confirmation de l'ordre du jour proposé.

Vote

En exercice : 10

Présents : 9

Absent(s) : 1 – Sylvain CANTAN

Pouvoir(s) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** la procédure de convocation d'urgence du Conseil municipal
- **D'EXAMINER** l'ordre du jour proposé
- **D'AUTORISER ET DE MANDATER** Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

2024-17 : Réalisation d'un emprunt d'un montant de 300 000€ auprès de la caisse d'Épargne Loire Drome Ardèche

Monsieur le Maire rappelle l'impact financier de la réalisation de la réhabilitation de la mairie sur le budget de la commune, et notamment sur l'évolution de la trésorerie. Celle-ci est confrontée au règlement des entreprises et au paiement de la TVA et subordonnée à la réception des subventions attendues. La situation nécessite la mobilisation d'un prêt-relais.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de réaliser auprès de la Caisse d'Épargne LOIRE-DROME-ARDECHE et aux conditions de cet établissement, un emprunt de la somme de 300 000 euros sur 24 mois à compter de la signature du contrat de prêt par le prêteur (18 mois à compter de la date de point de départ en amortissement fixé 6 mois après la date de signature du contrat par le prêteur), dans l'attente des subventions.

Ce prêt portera intérêt au taux de 4,33%. Le remboursement du capital est in fine et les échéances d'intérêts trimestrielles. Les frais de dossier sont de 0,10% du montant du financement.

L'Emprunteur aura la possibilité d'effectuer à son gré, pour tout ou partie, le remboursement des fonds mis à disposition sans pénalité ni indemnité.

Vote

En exercice : 10

Présents : 9

Absent(s) : 1 – Sylvain CANTAN

Pouvoir(s) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **DE SOUSCRIRE** le prêt-relais proposé par la CELDA pour un montant de 300 000 € et une durée de 24 mois
- **D'AUTORISER ET DE MANDATER** Monsieur le maire pour effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Questions diverses et informations

- **Inauguration de la Mairie et des 3 logements est confirmée au 18 mai à 10h**

Les enfants de Jacques Perret et d'Olivier Junique sont réquisitionnés
Grégory Mazet se charge du traiteur

- **Réception des travaux**

Elle est reportée depuis 3 semaines

- **Logements disponibles**

L'annonce des 3 logements est sur le site internet et a été envoyée aux communes voisines. Un article sera publié dans la Presse. Il convient d'en faire la promotion.

- **Cérémonie 8 mai**

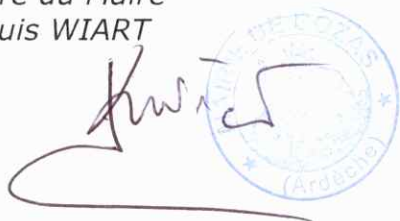
L'association des anciens combattants serait dissoute, monsieur le Maire demande des conseillers volontaires pour la cérémonie

- **Urbanisme**

Monsieur le Maire a retiré son arrêté relatif au PC de la Romanelle suite à recours gracieux du Préfet

La séance est levée à 20h25

Signature du Maire
Jean Louis WIART



Signature du secrétaire de séance
Cyril MONCHAL

